



Enseignement agricole et formation professionnelle
Etablissement public des
TERRES DE L'YONNE
CFA de Champignelles

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DU MARDI 17 MARS 2009

Etaient présents :

M. ROUSSON J. Paul
M. FAURE Eric
M. BOTHERON Pierre
M. LACHAIZE J. Philippe
M. BROCHOT J. Marc
Melle LEGRON Elodie

M. PROTAT Mathieu
M. DROUHIN Alain
M. MASSOT Denis
M. LAIGNELET J. Marie
M. ROBILLARD Stéphane

M. RUELLAN Louis
Melle GUIBE Anne
M. GILET Jacques
M. BELLAT Frédéric
M. MISCHKOWITZ Fernand
Melle MARLOT Linette

Absents excusés

M. CARTILLIER Pierre
Mme ASDRUBAL
M. PROT Michel
Mme DAPVRIL Hélène
Mme LAMESA Florence
Melle DUPUY D'UBY Maud
Mme LEVASSEUR Delphine
M. TOMCZAK Alain
M. GUILLAUME Philippe

: Directeur du CFA
: Représentant des personnels
: Directeur de l'EPLEFPA des Terres de l'Yonne
: Provis. Adjoint Lycée de la Brosse
: Inspecteur Régional de l'Apprentissage
:
: Représentants des apprentis
:
: Conseiller Général et Maire de Bléneau
: Représentant des professionnels
: Représentant de salariés
:
: Représentants des formateurs
:
: Responsable Vie Scolaire
: Maire de Champignelles
: Formateur au CFPPA Auxerre la Brosse
: 2ème Adjoint au Maire de Champignelles
: Secrétaire du CFA
:
: Directeur Adjoint au Conseil Régional
: Chef du SRFD
: Représentant parents d'apprentis
: Représ. Jeunes Agriculteurs de l'Yonne
: Directrice ITEPSA Auxerre
: Directrice du CFPPA Auxerre la Brosse
: Formatrice au CFPPA Auxerre la Brosse
: Directeur du CFA BTP Auxerre
: 3ème Adjoint au Maire de Champignelles

M. ROUSSON remercie les personnes présentes à la réunion et excuse celles qui n'ont pas pu venir.

M. BOTHERON explique que ce conseil est réuni sans M. GILET G. Noël qui a présenté sa démission de Président du Conseil de Perfectionnement. Un nouveau Président sera élu fin juin 2009.

.../...

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DU 20 OCTOBRE 2008 :

M. BROCHOT fait remarquer que la CPA est une classe préparatoire à l'apprentissage, le fonctionnement de cette classe fait partie du CFA, donc un compte-rendu des activités de cette classe devra être fait dans cette instance.

M. BOTHERON ajoute que cette classe peut servir à faire connaître les formations Travaux Paysagers, une information doit être donnée dans les collèges, pour que les jeunes qui n'ont pas la possibilité de suivre par la voie initiale, puissent intégrer une CPA.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le P.V. est adopté à l'unanimité.

COMPTE FINANCIER 2008:

M. ROUSSON commente le tableau du compte financier 2008.

M. BOTHERON fait remarquer l'augmentation du financement de l'heure/apprenti connue le 15 décembre 2008, et qui passe à 4,41 € pour les exercices 2008 et 2009. Cette augmentation n'a pas été intégrée dans le compte financier 2008.

M. DROUHIN demande pourquoi cette augmentation n'a pas été intégrée en D.M. 2 également pour l'exercice 2009.

M. BOTHERON répond que la règle de prudence s'applique en la matière en raison de l'incertitude existant quant à l'effectif qui sera recruté en septembre 2009.

Il ajoute que les actions de professionnalisation du CFA Départemental vont se poursuivre selon 3 axes principaux :

- l'amélioration de la lisibilité de la carte des formations relatives à l'Environnement et aux Travaux Paysagers
- pour les métiers du cheval, l'ouverture du C.Q.P. Animateur Soigneur Assistant en 1 an par la voie adulte
- la fédération de toutes les énergies en matière de formation professionnelle en Puisaye au sein du Pôle d'Excellence Rurale, avec nos partenaires du CFA-BTP d'Auxerre, de la Maison de l'Entreprise et du GRETA.

Il remarque par ailleurs que, malgré la crise économique, le secteur paysager demeure globalement créateur d'emplois et offre des possibilités d'insertion intéressantes pour nos jeunes diplômés. A ce sujet, il précise également que M. MASSOT, Président de l'UNEP au niveau départemental, sera représentant des employeurs au Conseil de Perfectionnement. Ce dernier informe que le département de l'Yonne, contrairement à la Côte d'Or, ne comporte pas de grosses entreprises paysagères.

M. BROCHOT ajoute que des débouchés existent non seulement dans les entreprises paysagères privées, mais aussi dans les services techniques des collectivités locales.

Communication :

M. le Maire demande à ce que l'information relative aux nouvelles formations par apprentissage soit également diffusée (quand elle sera devenue officielle) en direction des Principaux de collèges.

M. BOTHERON confirme que cette communication est facilitée par nos excellentes relations avec M.

l'Inspecteur d'académie, puisque tous les Conseillers d'Orientation Psychologues du département ont été invités sur le site d'Auxerre la Brosse, et qu'à l'occasion de cette journée, le message a été diffusé pour les formations des trois sites de l'EPLEFPA : Champs /Yonne, la Brosse, et bien entendu, pour les formations par apprentissage à Champignelles. Il a été décidé que chaque collège soit visité par un membre de l'équipe de direction.

M. LACHAIZE confirme que ce travail de terrain est indispensable, non seulement pour les formations par apprentissage, mais aussi pour la Classe Préparatoire à l'Apprentissage, cette dernière pouvant être dédoublée en cas de recrutement suffisant (28 élèves).

Projets d'ouverture :

M. BOTHERON ajoute que les projets d'ouverture seront couronnés de succès, à condition qu'ils soient portés par les professionnels. Il annonce que l'ouverture de formations par apprentissage en vente ou en commerce pourront être demandées pour le site de Champs, afin de disposer de filières cohérentes et lisibles. A terme, la faisabilité de l'ouverture d'un BTS Commerce sera étudiée pour la rentrée 2012 (poursuite du BAC Pro Vente du LPA).

M. le Maire demande quelle est la position du Conseil Régional.

M. BROCHOT répond que, sans présager de la décision des élus, le Conseil Régional semble favorable à l'ouverture en septembre prochain du Baccalauréat Professionnel Travaux Paysagers et des deux B.P.A. Travaux des Aménagements Paysagers et Travaux de la Production Animale (spécialité Polyculture-Elevage). M. DROUHIN constate que la sérénité est revenue, grâce à l'amélioration de la situation financière et de la lisibilité de la carte des formations du Centre. Il demande combien d'apprentis sont actuellement inscrits au CFA.

M. ROUSSON répond que l'effectif au 1er janvier 2009 est de 132 apprentis (+ 7 par rapport à l'an dernier) soit 2 au-delà du maximum finançable par la Région.

M. DROUHIN encourage le CFA à faire des demandes de financement aux communes pour les apprentis qui y résident.

M. BROCHOT précise que les villes ne payant pas de taxe d'apprentissage, il est possible de leur demander une participation financière grâce à une convention.

M. BOTHERON insiste pour que les versements de la taxe d'apprentissage soient effectivement fléchés en direction du CFA A Départemental.

M. MASSOT ajoute que l'UNEP étant collecteur agréé pour la taxe, se trouve en capacité de financer certains projets des CFA.

M. ROUSSON précise que cela a été effectivement le cas en 2008/2009, puisque les 7 apprentis de seconde année de BP niveau IV Travaux Paysagers ont bénéficié de la semaine de formation à l'**attestation valant CACES**, grâce à une subvention de l'UNEP.

M. le Maire et M. BROCHOT rappellent que le Conseil Régional finance à 100 % le coût réel de la formation des apprentis CAPA Travaux Paysagers salariés des Collectivités Publiques.

M. ROUSSON présente la DM 2 de l'exercice 2009.

M. DROUHIN demande pourquoi l'augmentation du taux de financement de l'heure/apprenti par la région n'a été prise en compte que pour le reste à percevoir au titre de l'exercice 2008, et non pour la totalité de l'exercice 2009.

M. BOTHERON répond qu'il y a obligation de respecter la règle de prudence pour ces prévisions, au vu de l'incertitude quant à l'effectif qui sera recruté à l'automne 2009. Il se déclare optimiste quant à l'équilibre du budget de l'année en cours, mais pense que la situation financière risque d'être nettement plus problématique pour l'exercice 2010. Il ajoute que, pour l'instant, le Fonds de Roulement de l'EPLEFPA Départemental est équivalent à cent jours de fonctionnement, et permet donc encore de sécuriser le budget du CFA.

Si M. ROUSSON regrette que le Conseil Régional ne puisse, pour des raisons juridiques, autoriser le CFA à recruter en septembre en 1ère année du Baccalauréat Professionnel Travaux Paysager **en 2 ans** ; il se félicite cependant de la décision d'ouverture de trois nouvelles formations par apprentissage :

- Baccalauréat Travaux Paysagers **en 3 ans**,
- BPA niveau V Travaux des Aménagements Paysagers
- BPA niveau V Spécialité Polyculture Elevage

M. BROCHOT présente au tableau la nouvelle carte des formations du CFA.

M. RUELLAN ajoute que, dans le projet de Centre, les métiers équestres ne sont pas oubliés, puisqu'il y a également ouverture du CQP Animateur Soigneur Assistant, sous statut de stagiaire de la Formation Continue, pour les diplômés CAPA Soigneur d'Equidés.

Melle GUIBE demande si les apprentis BP niveau IV Travaux Paysagers auront la possibilité en fin de 1ère année d'apprentissage d'entrer en deuxième année du Baccalauréat Professionnel en trois ans.

M. BROCHOT répond par l'affirmative.

M. FAURE regrette que les décisions de la Région ne puissent être connues officiellement avant le 23 mars 2009.

M. BROCHOT répond que le Conseil Régional a pourtant déjà anticipé par rapport au calendrier 2008.

M. DROUHIN confirme que le Conseil Régional a manifestement adopté une position très favorable au développement de l'apprentissage dans le département de l'Yonne, et s'en montre satisfait.

M. BROCHOT ajoute que l'idéal serait d'avoir un groupe d'une dizaine d'apprentis en septembre prochain, en 1ère année du Baccalauréat Professionnel en 3 ans ; en outre il recommande que la demande d'habilitation aux CCF soit déposée, afin de mettre en place la certification intermédiaire BEPA en fin de 2ème année du Baccalauréat 3 ans.

M. PROTAT, apprenti de deuxième année en BP niveau IV Travaux Paysagers annonce que son entreprise lui propose un nouveau contrat pour préparer le Baccalauréat Professionnel et demande les possibilités de parcours qui lui sont offertes à partir de septembre 2009.

M. BROCHOT répond qu'une inscription en 1ère année est effectivement possible sur le site.

Melle LEGRON propose de recueillir les projets d'orientation des BEPA 2ème année : soit un Baccalauréat Professionnel en 3 ans à Champignelles, soit un Baccalauréat Professionnel en 2 ans dans un autre établissement.

Organisation jusqu'en juillet 2009 :

M. BOTHERON explique qu'une équipe de direction a été constituée avec Melle GUIBE, M. ROBILLARD et Mme ROSSI qui se réunissent régulièrement avec M. ROUSSON, ce dernier étant par ailleurs missionné sur la faisabilité du projet de conversion en agriculture biologique du Domaine d'Application de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort. Il ajoute que le projet du CFA fait partie intégrante du projet d'EPL qui sera présenté (pour les 3 sites) au Conseil d'Administration de novembre prochain.

Projet d'organisation 2009-2010 :

Melle GUIBE rappelle qu'actuellement le Service Vie Scolaire comprend un poste de CPE, 2 Assistants d'Education pour l'internat, et 0,4 poste Assistant d'Education sur l'externat. Elle ajoute qu'il ne sera pas possible de réduire cet effectif sans compromettre gravement le fonctionnement du site.

M. BOTHERON la rassure en affirmant que la DM 2 a été bâtie avec une organisation à effectif constant dans ce service pour 2009-2010, le poste CPE étant cependant remplacé par 0,5 poste Responsable Vie Scolaire + 0,5 poste Assistant d'Education, au vu des besoins réels.

Melle GUIBE pense cependant qu'une même personne rencontrerait des difficultés pour assumer simultanément un mi-temps CPE et un mi-temps AE.

M. FAURE demande si le matériel JEV se trouvant actuellement sur le site sera conservé pour la prochaine année scolaire.

M. ROUSSON et M. BOTHERON le rassurent : l'ouverture de la Seconde Professionnelle en Formation Initiale temps plein au Lycée d'Auxerre la Brosse n'entraînera le transfert que d'une tronçonneuse, d'un taille-haie et d'une débroussailleuse.

Compte-rendu des activités 2008-2009 :

M. ROUSSON constate avec satisfaction que la journée de formation des Maîtres d'apprentissage du 20 octobre a été un succès.

Melle GUIBE présente les principales activités des apprentis.

M. ROBILLARD expose le projet de réalisation d'un obstacle en bois avec le logo du CFA, avec le Centre Equestre de Chevillon, partenaire du CFA pour les formations « cheval ».

A ce sujet, M. BOTHERON demande à ce qu'une convention soit signée, afin de mettre en valeur l'intérêt pédagogique de ce projet pour les apprentis concernés, et qu'il ne soit pas considéré comme une concurrence déloyale.

Puis M. ROBILLARD fait le bilan des suivis individualisés des apprentis classés « Travailleurs Handicapés ».

Voeu du Conseil :

M. ROUSSON présente alors le voeu n° 2, relatif à l'effectif maximal conventionné. Ce voeu est adopté à l'unanimité.

Pôle d'Excellence Rural et Inventaire des besoins en formation en Puisaye :

M. le Maire informe le Conseil que, concernant la construction du bâtiment du Pôle d'Excellence Rurale, il reste à pourvoir deux lots. Il se déclare optimiste, d'une part, quant au développement de la filière bois en Puisaye Forterre, et d'autre part, quant aux besoins en formation CACES.

M. BELLAT ajoute que des besoins existent, non seulement en maçonnerie paysagère, mais aussi dans les secteurs des Travaux Publics et des Travaux Paysagers, en terme d'habilitation électrique et de nombreux CACES.

Il va étudier la faisabilité du projet de Certificat de Spécialisation « Constructions Paysagères », titre homologué validé par unités capitalisables. Il lui paraît capital d'avoir l'appui des professionnels et de l'UNEP, tant pour la mise en place de cette formation, que pour les possibilités d'insertion.

Ce Certificat de Spécialisation pourrait se dérouler sous statut de contrat d'apprentissage, de contrat de professionnalisation, ou être financé au titre de la formation continue. M. BELLAT ajoute que, dans l'hypothèse d'une issue favorable de cette étude de faisabilité, il rédigera une note d'opportunité argumentée. M. BOTHERON conclut que c'est tout à fait le rôle du Pôle d'Excellence Rurale de financer cette étude d'ingénierie et de faire émerger les besoins en formation de notre territoire. Il ajoute que les périodes difficiles constituent aussi des opportunités pour innover en exprimant notre créativité collective.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

Le Directeur du CFA Agricole
Départemental de l'Yonne